



Konkurse - Faillites - Fallimenti

1. Débitrice: **GENERALPROJECT GP SA**, route de Thonon 152 A,
1222 Vesenaz GE

2. **Remarques:** Consulting, ingénierie, management de projets,
maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage délégué, entreprise gé-
nérale dans le secteur de la construction et de l'immobilier.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets dé-
clarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions re-
latives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inven-
taire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 5, tél. 022 388 89 05

2008 001355 X/OFA5

Office des faillites
1227 Carouge

05300934